

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2019

Numéro de version 3

Révision: 26.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Polytec EP 660 Part A
- **Code du produit:** PTEP660A
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Résine époxy
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Polytec PT GmbH
Ettlinger Str. 30
D- 76307 Karlsbad
ALLEMAGNE
E-Mail: info@polytec-pt.de
- **Service chargé des renseignements:** section de la sécurité du produit
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Le mélange est classé comme dangereux au sens de la directive No. 1272/2008/CE (GHS).
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- 
GHS09 environnement

 Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 
GHS07

Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**
- 

GHS07 GHS09
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
Reactionproduct of Bisphenol F and Epichlorohydrin
Novolac Epoxy Resin, proprietary
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2019

Numéro de version 3

Révision: 26.02.2019

Nom du produit: Polytec EP 660 Part A

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas des substances qui correspondant aux critères pour des substances PBT et vPvB selon VO (EG) No. 1907/2006 (REACH) Annexe XIII resp. VO (EU) No. 253/2011.

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

9003-36-5	formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	50-100%
28064-14-4	Reactionproduct of Bisphenol F and Epichlorohydrin Novolac Epoxy Resin, proprietary ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10-25%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

• **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2019

Numéro de version 3

Révision: 26.02.2019

Nom du produit: Polytec EP 660 Part A

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les fumées/ aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux et des vêtements.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune exigence particulière.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver le récipient bien fermé à température ambiante dans un endroit bien ventilé.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2019

Numéro de version 3

Révision: 26.02.2019

Nom du produit: Polytec EP 660 Part A

(suite de la page 3)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

9003-36-5 formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

Oral	DNEL oral long term exposure - systemic effect	60,25 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	DNEL dermal long term exposure	62,5 mg/kg bw/day (general population) 104,15 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	DNEL Long term exposure - systemic effect	8,7 mg/m ³ (general population) 29,39 mg/m ³ (worker)

28064-14-4 Reactionproduct of Bisphenol F and Epichlorohydrin Novolac Epoxy Resin, proprietary

Inhalatoire	DNEL Long term exposure - systemic effect	29,39 mg/m ³ (worker)
-------------	---	----------------------------------

· PNEC

9003-36-5 formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

PNEC aqua	0,003 mg/l (fresh w) (freshwater)
PNEC aqua	0,0003 mg/l (marine w) (marine water)
PNEC sediment	0,294 mg/kg (fresh w) (freshwater)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants imperméables conformes à la norme NF EN374
gants caoutchouc butyl épaisseur minimale 0.5mm; gants caoutchouc nitrile avec taux de pénétration <0.1mg (ASTM F739) pendant une exposition > 8h.
Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le matériel mentionné ci dessus les temps de pénétration s'applique:
temps de pénétration ≥ 8 heures à l'épaisseur du matériau (caoutchouc butyl 0,5mm ou caoutchouc nitrile 0,35mm)

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2019

Numéro de version 3

Révision: 26.02.2019

Nom du produit: Polytec EP 660 Part A

(suite de la page 4)

· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Transparent
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH:	Non déterminé.
-----------------	----------------

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'éclair	> 100 °C
------------------	----------

· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
---------------------------------	-----------------

· Température de décomposition:	Non déterminé.
---------------------------------	----------------

· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
--------------------------------------	--

· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
--------------------------	--------------------------------

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur:	Non déterminé.
-----------------------	----------------

· Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³
--------------------	-----------------------

· Densité relative	Non déterminé.
--------------------	----------------

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
----------------------	----------------

· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
-----------------------	----------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
---	---------------------

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
--	----------------

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C:	8000 mPas
Cinématique:	Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:	0,0 %
VOC (CE)	0,00 %

· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
---------------------------	--

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2019

Numéro de version 3

Révision: 26.02.2019

Nom du produit: Polytec EP 660 Part A

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Des agents forts d'oxydation et de réduction, des acides et des bases forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

9003-36-5 formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

Oral	LD50	>10000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

28064-14-4 Reactionproduct of Bisphenol F and Epichlorohydrin Novolac Epoxy Resin, proprietary

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:**
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux:**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation:**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2019

Numéro de version 3

Révision: 26.02.2019

Nom du produit: Polytec EP 660 Part A

(suite de la page 6)

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le mélange ne contient pas des substances qui correspondent aux critères pour des substances PBT et vPvB selon VO (EG) No. 1907/2006 (REACH) Annexe XIII resp. VO (EU) No. 253/2011.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**

- **ADR, IMDG, IATA**

UN3082

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR**

-
3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bisphenol-F-Epichlorhydrinharz (MG < 700) (engl. epoxy phenol novolac resin), Reactionproduct of Bisphenol F and Epichlorohydrin

- **IMDG**

Novolac Epoxy Resin, proprietary)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bisphenol-F-Epichlorhydrinharz (MG < 700), Reactionproduct of Bisphenol F and Epichlorohydrin
Novolac Epoxy Resin, proprietary), MARINE POLLUTANT

- **IATA**

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol-F-Epichlorhydrinharz (MG < 700), Reactionproduct of Bisphenol F and Epichlorohydrin
Novolac Epoxy Resin, proprietary)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.02.2019

Numéro de version 3

Révision: 26.02.2019

Nom du produit: Polytec EP 660 Part A

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

· IMDG, IATA



· Class

9 Matières et objets dangereux divers.

· Label

9

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

Oui

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler:

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· No EMS:

90

· Stowage Category

F-A,S-F

A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bisphenol-F-Epichlorhydrinharz (MG < 700) (engl. epoxy phenol novolac resin), Reactionproduct of Bisphenol F and Epichlorohydrin

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.02.2019

Numéro de version 3

Révision: 26.02.2019

Nom du produit: Polytec EP 660 Part A

(suite de la page 8)

Novolac Epoxy Resin, proprietary), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Directive 2012/18/UE
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Service protection de l'environnement
- **Contact:**
 - section de la sécurité du produit
 - +49 (0)7243 604-4000 (pendant les horaires d'ouverture)
 - email: info@polytec-pt.de
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 - Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2